

Notice sur les transects relatifs à l'offre de soins

En géographie tout comme en biologie, le terme *transect* désigne à la fois une méthode d'enquête de terrain, d'analyse et de représentation graphique. Initialement utilisé en phytogéographie (qui étudie la répartition des végétaux), il est basé sur une observation linéaire d'un espace donné, le long d'un tracé ou d'une série de segments. Il permet la mesure et la représentation graphique de la fréquence et de l'intensité d'un phénomène quelconque le long de ce tracé. Dans le cas présent, cette méthode est utilisée pour observer la répartition des professionnels de santé.

Nous avons construit deux transects par *territoire de santé*, en reliant les principales agglomérations de la Région, qui sont aussi souvent les lieux d'exercice privilégiés des professionnels de santé. Toutes les communes croisées par un transect sont représentées le long de celui-ci (dimension horizontale). Cette approche communale est certes fine mais apporte parfois quelques résultats pouvant surprendre (Lille par exemple), ce qui ne serait pas le cas si une autre échelle territoriale avait été retenue.

Les professionnels de santé de chaque commune sont représentés en courbes et en histogrammes (dimension verticale). On distingue l'offre de proximité de l'offre de pôle, représentées d'une part en offre brute (nombre de professionnels en histogrammes), et d'autre part en offre relative (densité de professionnels en courbes).

Les transects permettent de rendre compte de la répartition de l'offre en professionnels de santé sur les différentes communes du territoire et de la progression de l'offre entre les communes de l'espace interstitiel et les grandes agglomérations. Ils permettent également de rendre compte de la corrélation existante entre l'offre de pôle et l'offre de proximité. La présence de professionnels de proximité sur une commune apparaissant presque systématiquement comme une condition *sine qua non* à la présence de professionnels de pôle (*seules neuf communes de la Région dénombrent des professionnels de pôle (n'excédant jamais trois professionnels) sans dénombrer par ailleurs de professionnels de proximité*).